

## DELIBERATION CA019-2020

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

**Vu la délibération CA 003-2020 du Conseil d'Administration en date du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 21 Février 2020 ;**

**Objet de la délibération : Appel à cotisation Anjou Inter Langues 2019/2020 – vote**

**Le Conseil d'administration réuni le 12 mars 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

L'appel à cotisation Anjou Inter Langues 2019/2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour

Fait à Angers, le 12 mars 2020

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Olivier HUISMAN

**Signé**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

**Affiché et mis en ligne le : 19 mars 2020**

ANJOU INTER-LANGUES  
9 rue du Musée  
49100 ANGERS  
Tel : 02 41 05 38 84

SIRET 33923724000017

Université d'Angers  
Service Facturier  
40 rue de Rennes  
BP 73532  
49035 ANGERS CEDEX 01

## APPEL DE COTISATION

*Le montant de la part fixe de l'Université d'Angers pour l'année universitaire 19/20 s'élève à 16.580,00 euros (seize mille cinq cent quatre-vingt euros).*

*Fait à Angers, le 23 octobre 2019*

**ANJOU INTER-LANGUES**  
**9 RUE DU MUSÉE**  
**49100 ANGERS**  
**TÉL. 02 41 05 38 84**

*La Présidente,*

*Sabine MALLET*